

## Questions diverses

### Conseil Municipal du 20 octobre 2022

Secrétaires de séance : Dominique MICHOUX et Delphine MINARD

#### **Question Dominique MICHOUX le 17 octobre 2022 à 8h 45**

**1) Je voulais savoir quelles sont les réels pouvoirs dont dispose une commune pour faire face à des constructions où aménagements sans permis de construire ?**

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions **nouvelles**. Pour l'existant, la commune ne peut pas revenir sur des décisions ou pas d'ailleurs, prises par les maires précédents. Par contre si lors de notre mandat, une construction est établie sans permis de construire, le maire, par son pouvoir de police, intervient pour démarrer une procédure.

**2) Suite à la demande de plusieurs personnes de la commune, serait-il possible que lors du prochain conseil municipal soit mis à l'ordre du jour, la modification du règlement du conseil municipal ? À savoir que les questions diverses soient mises à nouveau au compte rendu.**

Le procès-verbal du conseil municipal ne peut faire mention que des points abordés à l'ordre du jour de la convocation des élus. (Article L.2121-23 du CGCT).

**Delphine Minard demande du coup à ce que les questions diverses soient à l'ordre du jour.**

**Le Maire répond : Le rapport des questions diverses sera sur le site internet de la commune.**

#### **Question Christophe VERNIENGEAL le 17 octobre 2022 à 14h 32**

**1) Pourrait-on améliorer l'éclairage du stade pour les entrainements du vendredi soir ? Actuellement l'éclairage n'est que d'un côté du stade.**

Au vu de l'actualité budgétaire de l'énergie et des décisions que la commune devra prendre pour les prochaines années, ce point sera difficile à mettre en place.

**Après un long débat, Monsieur le Maire dit qu'il va faire faire un devis, ce dernier sera à valider en conseil.**

**Question Jérôme SIRIEX le 17 octobre 2022 à 19h 56**

**1) Lettre d'une habitante de Vedrenne. Cela fait hé maintenant près d'un mois et demi que l'ensemble des lampadaires du village de Vedrenne ne fonctionne plus du tout. Ce dysfonctionnement a été signalé par 2 fois à la mairie, sans obtenir un rallumage. Le syndicat de la Diège, demande de ne plus être appelé pour des problèmes de lampadaire, disant qu'il s'agit d'un souhait de certains maires. Est-ce le cas ici ? Pourquoi est-ce le seul village coupé de toute la commune ? Payant leurs impôts locaux au même titre que les autres, les habitants de Vedrenne souhaitent que les lampadaires soit remis en état de fonctionnement normal le plus rapidement possible et demande à Monsieur le maire d'intervenir au plus vite pour régler cette situation.**

Monsieur le maire a été averti par un élu de Vedrenne le lundi 17 octobre au soir. Il a téléphoné au syndicat de la Diège pour une remise en service qui a été effectuée le mardi 18 octobre. L'horloge de programmation était entièrement brulée, ainsi que le fusible de protection, certainement dû à un orage. Le changement de l'horloge a été réalisé. Le recensement des problèmes d'éclairages publiques est réalisé environ une fois par mois en mairie, pour limiter les frais d'intervention du syndicat de la Diège. (Pour 2022, nous en sommes à 4448,65 € pour la fourniture et les déplacements) Il est à noter que pour ce type de problème, Jean-Claude VINCENT en charge des travaux et monsieur le maire sont disponibles pour prendre en charge les demandes. Le téléphone et le mail sont des moyens de communications rapides...

**Question Gilles BUSSIERE le 17 octobre 2022 à 20h 02**

**1) Les agents du service technique (les adjoints techniques) perçoivent-ils la NBI ?**

Les 4 agents des services techniques sont éligibles à la NBI. Monsieur le maire prendra un arrêté, avec effet rétroactif sur 4 ans pour trois d'entre eux. La NBI pour ces trois agents sera mise en place en janvier 2023 pour des raisons de budget. La nouvelle secrétaire n'est pas éligible, car une seule secrétaire de mairie a le droit à cette NBI. La circulaire concernant ce sujet est sortie en 2006, vous en êtes informé. Il est surprenant que nous n'en soyons informés qu'aujourd'hui

**Intervention d'Anne-Marie Arzac : qui demande ce qu'il en est pour Jacques ? Monsieur le Maire répond qu'il ne fait plus parti des effectifs à ce jour, Madame Arzac va se renseigner pour savoir s'il a le droit à l'effet rétroactif lui aussi.**

**2) La directrice de la MARPA peut-elle également la percevoir ?**

Non, car elle est contractuelle.

**3) La commune a-t-elle garder du remblai ?**

Oui.

Le reste du remblais a été donné à Sébastien Gourdoux et Mickael Jarrige

**4) Pouvez-vous nous donner les études sur les dépenses énergétiques que vous avez faites faire ?**

Elles vous seront données lors d'une réunion de la commission budget que nous organiserons en novembre, il reste encore des points en cours d'étude.

**5) Des habitants nous signalent que l'éclairage des vestiaires de la salle des sports restent allumés toutes les nuits depuis 1 mois.**

Les vestiaires de la salle de sport sont sous détecteurs de présences. Il n'y a eu aucun appel en mairie sur ce sujet. Encore une fois, le téléphone et le mail sont disponibles pour alerter l' élu en charge des travaux ou le maire. Nous regardons ce sujet.

**6) Pensez-vous encore diminuer l'allumage de l'éclairage public (le bourg ect) ?**

Non, pas de diminution de l'éclairage public, il y a des zones obligatoires à éclairer. Par contre nous sommes sur une réflexion de changement des lampes par du LED, un budget est mis en place concernant la contractualisation des 3 prochaines années avec le département de la Corrèze. Le sujet des éclairages jaune est également évoqué avec le syndicat de la Diège et d'autres communes.

**Avez-vous réfléchi à la diminution des illuminations des fêtes de fin d'année ?**

Oui, une décision avec les adjoints a été prise pour laisser les éclairages de Noël autour de la fontaine et à l'école. Ces installations seront branchées sur l'éclairage public (vu avec le syndicat de la Diège) pour éviter un éclairage toutes les nuits.

**7) Des habitants nous demandent si la commune va arrêter de déposer des déchets verts à l'ancien stade ?**

Cette zone est dédiée au stockage des déchets pour la réalisation de broyage qui sont ensuite mis en place sur nos parterres. Il n'y a pas de stockage de déchets verts de la commune. Les tontes ne sont pas ramassées.

**Le broyage est effectué avec le broyeur de HCC**

**8) Il y a des arbres de particuliers qui débordent vraiment sur la voie publique et sont dans les fils électriques. Y a-t-il un article à ce sujet sur le bulletin municipal ?**

Oui, c'est fait avec d'autres règles, le bulletin est en cours de finition et d'impression.

**9) Quand pensez-vous commencer les travaux de fauchage des accotements, des talus, des chemins, certains se ferment par le trop de végétation ?**

Le matériel est revenu de réparation depuis deux mois de chez Monédière vendredi dernier. Arbre cassé sur l'épareuse. La prestation est en cours.

**10) Un courrier du club de tennis vous a été adressé au mois de juin, pour une demande d'aide financière pour un jeune tennisman. Pas de réponse à ce jour, qu'en est-il ?**

Nous avons analysé le courrier dont l'objet est une aide financière de la commune pour des déplacements lors de compétition. Il est à noter que la commune ne donnera pas suite à cette demande, tous les parents financent les déplacements de leurs enfants pour les compétitions. Jusque-là, une seule aide a été accordée par la commune pour un sportif défendant les couleurs de Ligniac lors d'un championnat de France qui a eu lieu à la Réunion.

**11) Quand pourrons-nous venir consulter le rapport annuel de la DSP ?**

Vous prenez rendez-vous avec la secrétaire de mairie pour une lecture seule.

**En mairie, c'est consultable et uniquement en mairie**

**12) Avez-vous le ou les devis de l'insert ? Si oui le montant de ceux-ci ? Quand les travaux pourront-ils se faire ?**

Difficile d'avoir des entreprises, qui ne veulent pas ou ne répondent pas à notre demande. Les inserts ne sont pas disponibles avant février. Un rendez-vous est prévu avec Faucher cheminée de Corrèze, samedi matin. Il vient à Neuvic, qui a les mêmes problèmes que nous. De plus les travaux ne sont pour l'instant pas prévus au budget 2022.

**13) Est-il prévu à la prochaine réunion de parler du week-end à la MARPA ou il y a eu un problème de personnel pour trouver une solution si cela se reproduit.**

Ce point sera abordé en conseil du CCAS, la directrice prends, avec le Président, les décisions concernant le personnel.

**14) La commune a-t-elle droit au bouclier tarifaire sur la consommation électrique ?**

Non

**Gilles Bussière intervient pour une dernière question.**

**Il demande au Maire de nous communiquer le montant que les frais d'avocat ont coûté à la commune pour l'affaire « Bussière ».**

**Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas le montant.**

**Fin des questions diverses**